



Une pauvreté plus prégnante en milieu rural qu'en périphérie des grandes villes

En Auvergne, en 2012, 13,3 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. La précarité et les inégalités y sont moins fortes que dans la moitié des régions métropolitaines. Cependant, de grandes disparités existent dans les villes-centres où la mixité sociale est la plus importante. À l'écart des villes, le milieu rural est aussi particulièrement marqué par la pauvreté.

Martine Cauwet, Insee

En 2012, 13,3 % des Auvergnats vivent sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec un niveau de vie mensuel inférieur à 990 € (*Méthodologie, définition*). La pauvreté est mesurée ici à partir de l'ensemble des revenus des membres du ménage, y compris les prestations sociales reçues et le versement des impôts directs. C'est donc une pauvreté monétaire qui ne prend pas en compte les conditions de vie ou le ressenti de la pauvreté par les personnes en difficulté sociale. De plus, il s'agit d'une pauvreté relative car elle est établie chaque année en fonction du niveau de vie médian de la population française. Ainsi, le seuil de pauvreté ne doit pas être considéré comme un minimum vital.

L'Auvergne se situe au 10^e rang des régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté. La précarité atteint les régions de façon très différenciée. La part des personnes pauvres dans la population varie en effet du simple au double entre la Bretagne et la Corse (respectivement 10,5 % et 20,4 %). Le chômage, la structure de la population et la composition des ménages expliquent en grande partie ces disparités. Ainsi, par exemple, en Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon, régions les plus frappées par le chômage, un cinquième de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Moins d'inégalités en Auvergne ...

L'Auvergne fait partie des sept régions métropolitaines où les disparités, mesurées par le rapport interdécile (*définition*), sont les moins prononcées. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus riches est 3,1 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres. Ce caractère moins inégalitaire de l'Auvergne s'explique notamment par les revenus des plus aisés plus faibles qu'ailleurs.

Par ailleurs, la moitié des ménages modestes dispose de moins de 797 € par mois, soit un peu plus qu'au niveau métropolitain.

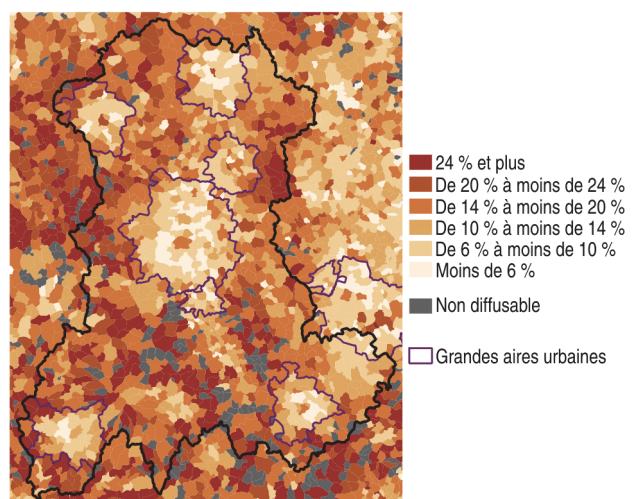
À titre de comparaison, pour une personne seule, en 2012, le socle du revenu de solidarité active s'élève à 475 €, l'allocation de solidarité pour personnes âgées à 777 € maximum et le smic net à 1 096 € pour un temps plein.

... mais de forts contrastes sociaux dans les villes-centres

En 2012, 59 % des Auvergnats vivant sous le seuil de pauvreté habitent dans une grande aire urbaine, alors que ces territoires abritent 65 % de la population régionale (*figure 1*). Dans les grandes aires urbaines, les habitants des villes-centres

1 Une pauvreté moins marquée dans les couronnes urbaines

Taux de pauvreté de la population par commune



Source : Insee, Filosofi 2012.

sont davantage confrontés à des situations de précarité que ceux résidant en périphérie. Ainsi, en Auvergne, la part des personnes pauvres atteint en moyenne 18,8 % dans les villes-centres, soit deux fois plus que dans les couronnes périurbaines (*figure 2*). Celles-ci accueillent en majorité des familles suffisamment aisées pour accéder à un habitat pavillonnaire. Le prix de l'immobilier est souvent élevé et le logement social beaucoup moins implanté que dans les villes-centres. Dans ces dernières, en revanche, coexistent notamment quartiers aisés et quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les inégalités y sont ainsi particulièrement marquées : le rapport inter-décile atteint 3,6 contre 2,8 dans les couronnes (3,1 dans les banlieues).

Au sein des grandes aires urbaines auvergnates, les villes-centres d'Aurillac et d'Issoire se démarquent par une pauvreté moins prégnante. Celle-ci concerne moins de 14 % de la population contre plus de 19 % dans les autres villes-centres (*figure 3*). Parallèlement, les inégalités de revenus y sont moins intenses. C'est dans la ville-centre de Clermont-Ferrand que les disparités sont les plus fortes. Le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres est l'un des plus faibles alors que le niveau de vie plancher des 10 % les plus riches est le plus élevé.

2 Les villes centres les plus touchées par les inégalités

Indicateurs de revenus par territoire en 2012

Population des ménages fiscaux	Taux de pauvreté en %	Niveau de vie (en euros)			Rapport Inter-décile
		Médiane	1 ^{er} décile	Dernier décile	
Grands pôles urbains	490 017	14,3	19 503	10 518	36 174
dont Villes-centres	268 102	18,8	18 057	9 470	34 114
dont Banlieues	221 915	8,8	21 184	12 273	38 238
Couronnes des grands pôles urbains	364 501	9,1	20 570	12 205	34 702
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	45 494	12,2	18 924	11 127	30 950
Moyens pôles	27 309	17,4	17 810	9 824	32 431
Couronnes des moyens pôles	17 417	11,6	18 936	11 378	31 357
Petits pôles	87 086	13,8	18 334	10 857	30 831
Couronnes des petits pôles	8 090	12,1	18 623	11 218	30 996
Autres communes multipolarisées	83 201	14,9	17 976	10 552	29 908
Communes isolées hors influence des pôles	187 695	18,2	17 179	9 886	29 640
Auvergne	1 310 807	13,3	19 187	10 850	33 847
					3,12

Source : Insee, Filosofi 2012.

3 Un taux de pauvreté plus élevé dans les villes-centres

Taux de pauvreté des grandes aires urbaines auvergnates en 2012

	Clermont-Ferrand	Vichy	Montluçon	Le Puy-en-Velay	Aurillac	Moulins	Issoire
Aires urbaines	11,3	14,5	14,8	12,1	11,6	12,7	11,4
Villes-centres	19,5	19,2	20,4	19,8	13,7	20,0	13,8
Banlieues	8,3	10,2	9,1	10,2	8,1	8,7	nd
Couronnes périurbaines	8,4	11,6	10,8	9,6	10,7	10,0	9,0

nd : non diffusables.

Source : Insee, Filosofi 2012.

La pauvreté du monde rural particulièrement marquée

En milieu rural les habitants disposent du revenu médian annuel le plus faible d'Auvergne, soit 17 200 €. Dans ces communes isolées, hors influence des pôles, 18,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Ainsi, l'Auvergne se situe au 8^e rang des régions les plus exposées loin derrière la Corse (25,4 %).

Au sein des campagnes auvergnates, les difficultés financières touchent davantage les non-salariés : 30,7 % d'entre-eux vivent sous le seuil de pauvreté. Ceci s'explique notamment par une sur-représentation des exploitants agricoles dont le niveau de revenus est parmi les plus faibles de métropole. Les retraités sont aussi particulièrement frappés par la précarité. Le taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal a plus de 74 ans atteint 19 %. Parmi les séniors, ce sont les femmes les plus concernées par la précarité car elles ont durant leur vie active moins cotisé pour leur retraite que les hommes. Leur activité, en tant que conjointes d'exploitants, ouvre notamment moins de droits à pension. Par ailleurs, à ces âges avancés, elles vivent fréquemment seules. Elles ne peuvent alors bénéficier des économies d'échelle que procure la vie à deux, ni de l'opportunité d'un revenu complémentaire apporté par le conjoint. ■

Méthodologie :

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent par contre uniquement sur le mois de décembre, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôt) et un revenu disponible (après impôt et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Ce faisant, le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) (qu'il englobe) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Définition

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros).

Insee Auvergne

3 place Charles De Gaulle

BP120

63403 Chamalières cedex

Directeur de la publication :

Arnaud Stéphany

Rédaction en chef :

Sandra Bouvet, Anthony Faugère

ISSN 2416-8815

© Insee 2015

Maquette : Insee

Mise en page : Insee

Pour en savoir plus :

- Aerts.A-T, Chirazi.S, Cros.L, « *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grandes aires urbaines* », Insee, Insee Première N°1552, Juin 2015.

